

27. Explorer les mesures d'incitation possibles pour encourager les petites garderies à obtenir leur agrément ou à accéder à la formation offerte pour soutenir la prestation de services de garde.

Engagement n° 5 :

Améliorer l'abordabilité des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

Les familles qui ont de jeunes enfants parviennent péniblement à payer les frais de garde et, dans certaines familles, le poids de ces frais l'emporte sur la combinaison de deux revenus modestes. Pour atténuer ces pressions économiques, nous nous engageons à améliorer l'abordabilité des services de garderies réglementées et à élargir les critères d'admissibilité en vue d'englober un plus grand nombre de familles.

28. Élaborer et mettre en œuvre des stratégies afin qu'un plus grand nombre de familles du Nouveau-Brunswick puissent bénéficier des subventions pour services de garderie offertes dans le cadre du *Programme d'aide pour les services de garderie*.
29. Établir un nouveau processus de demande pour les subventions pour services de garderie afin de simplifier et d'améliorer l'accès aux subventions.
30. Soutenir les familles qui passent de l'aide sociale à un emploi rémunéré en leur offrant des subventions pour services de garderie sur une période prolongée.

Engagement n° 6 :

S'assurer que les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants sont inclusifs et répondent aux besoins de l'ensemble des enfants.

Dans le rapport Mackay sur l'inclusion scolaire, on note que l'inclusion consiste à répondre aux besoins de *tous* les enfants. Conformément à l'objectif d'une éducation inclusive, nous devons nous assurer que les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants sont inclusifs et adaptés aux enfants ayant des besoins différents sur le plan des capacités, de la culture et de la langue.

Pour tenir compte de la dualité linguistique et culturelle du Nouveau-Brunswick, deux programmes éducatifs en apprentissage et en garde des jeunes enfants ont été élaborés, l'un en français et l'autre en anglais. Chaque programme comprend des modules sur l'inclusion et l'équité, et aidera le personnel de services de garde à offrir des programmes adaptés au développement des jeunes enfants dans les garderies de la province.

31. Repenser les méthodes d'intervention et les services connexes en fonction de l'examen du programme des *Initiatives pour la petite enfance (IPE)*.
32. Continuer de financer les services fondés sur l'expérience clinique pour les enfants d'âge préscolaire qui sont atteints de troubles du spectre de l'autisme, la formation des professionnels et des auxiliaires qui dispensent les services





et le lancement d'initiatives communautaires pour soutenir les enfants et les familles.

33. Élaborer des stratégies pour soutenir le recrutement et la rétention des travailleurs de soutien en autisme qui s'occupent d'enfants d'âge préscolaire en milieu communautaire.
34. Fournir des fonds en vue d'augmenter le nombre d'enfants ayant des besoins spéciaux qui ont accès à un travailleur de soutien lorsqu'ils fréquentent une garderie en milieu réglementé.
35. Améliorer le soutien offert aux organismes d'intervention précoce afin d'assurer que ces services sont disponibles pour favoriser le développement sain des enfants et des familles à risque.
36. Travailler avec le Réseau francophone des services à la petite enfance afin d'assurer une collaboration accrue entre tous les partenaires et de répondre aux problèmes des enfants des ayants droit.
37. Soutenir l'élaboration de modèles ou d'instituts de formation flexibles sur la francisation, dans le cadre du nouveau programme éducatif francophone en apprentissage et en garde des jeunes enfants, à l'intention du personnel de garderie et des fournisseurs de services de garde qui travaillent auprès des enfants des ayants droit.

Engagement n° 7 :

Tenir compte des recherches sur la petite enfance, des meilleures pratiques et des partenariats communautaires dans la planification touchant les enfants et les familles.

Une des recommandations issues du deuxième rapport *Petite enfance, grands défis II – Éducation et structure d'accueil* de l'OCDE, examinant les programmes de la petite enfance, porte sur l'intégration nécessaire à la fois au niveau de l'intervention et à celui de la gestion ou de l'orientation des programmes.

Le gouvernement ne peut atteindre à lui seul les objectifs et respecter les engagements énoncés dans cette stratégie. Cependant, ensemble à titre de collectivité, nous le pouvons. Nous avons à notre disposition une somme appréciable de données de recherche et d'information sur les pratiques exemplaires, sans compter la possibilité de réaliser nos propres recherches ici même dans la province, pour soutenir une approche communautaire innovatrice en vue de répondre aux besoins de nos familles et de nos enfants et d'évaluer nos progrès dans l'amélioration des résultats obtenus par nos enfants.

Des données de recherche de qualité et le savoir-faire local aideront à guider les mesures que nous prendrons. Nous sommes résolus à nous tenir à l'affût des recherches les plus récentes et les plus fiables, à diffuser l'information recueillie et à en tenir compte dans notre action.

38. Mettre en œuvre un modèle pour l'établissement de profils communautaires du développement de la petite enfance (au moyen de l'Instrument de mesure du développement de la petite enfance (IMDPE), des données socio-économiques issues du recensement, des données relatives aux services et programmes et des données de diverses autres sources) en tant qu'outil d'évaluation et de planification au niveau de la collectivité.

Établissement de profils du développement de la petite enfance à l'intention des collectivités

Le personnel des maternelles utilise l'Instrument de mesure du développement de la petite enfance (IMDPE) pour évaluer le développement des enfants dans quatre domaines : santé physique et bien-être, compétence sociale, maturité émotionnelle, développement langagier et cognitif, et aptitudes à la communication et connaissances générales. Ces données individuelles sont ensuite regroupées au niveau communautaire et peuvent être mises en rapport avec les données socio-économiques issues du recensement et les données relatives à divers services et programmes pour aider les collectivités à mieux comprendre les besoins de leurs familles et à élaborer des plans en vue d'améliorer les résultats des enfants.




39. Soutenir le nouveau comité ministériel sur le développement et la garde des jeunes enfants dans ses efforts visant à assurer une meilleure intégration des politiques, des programmes et des services touchant la petite enfance à tous les niveaux du gouvernement.

Cibles et reddition de comptes

Les parents, le secteur des services de garde, les collectivités et nos autres partenaires doivent savoir où nous en sommes par rapport à notre vision d'établir le meilleur réseau de programmes et de services intégrés, de haute qualité, destinés à la petite enfance au pays.

Notre succès par rapport à l'atteinte de nos objectifs est subordonné à notre capacité, en collaboration avec nos partenaires principaux, à favoriser l'obtention de résultats positifs par les jeunes enfants de la province. Nos progrès se refléteront dans le degré d'acquisition par nos jeunes enfants des habiletés physiques, sociales, affectives et intellectuelles nécessaires à leur réussite à l'école et dans la vie.

Un des principaux engagements pris en matière de reddition de comptes par l'ensemble des provinces en vertu du *Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants* consiste à rendre compte de l'ensemble commun d'indices de bien-être des jeunes enfants, et nous continuerons de le faire. Cet ensemble d'indices, composé d'un certain nombre de critères de la santé physique, sociale, affective et intellectuelle des enfants, est reconnu comme un portrait fiable de la santé et du bien-être des jeunes enfants par un vaste éventail d'experts en petite enfance.



Les indices sont compilés à partir de l'*Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ)*, base de données nationale sur les caractéristiques et les expériences de vie des enfants canadiens à mesure qu'ils progressent de l'enfance vers la vie adulte.

Pour compléter cette information, nous compilerons les indices de diverses autres sources de données, dont celles issues de notre nouveau projet communautaire d'établissement de profils, décrit plus haut.

Nous nous engageons à travailler avec nos partenaires en vue d'établir des cibles dans les domaines suivants : le développement social, physique, affectif et intellectuel des enfants et leur degré de préparation scolaire; le niveau d'interaction et de fonctionnement familial; et la qualité, l'abordabilité et la disponibilité de services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

Pour aller de l'avant


Nous souhaitons réunir les gens et les ressources en vue de poursuivre une vision commune. Il est impératif de travailler de concert pour soutenir les familles et préparer nos jeunes enfants à l'avenir passionnant qui s'offre à eux.

Nos engagements sont ambitieux et exigent les efforts concertés de l'ensemble de nos partenaires si nous voulons atteindre nos objectifs.

Annexe A

Résumé des initiatives

1. En consultation avec les parents et les intervenants communautaires, concevoir et mettre en œuvre quatre sites de démonstration pour mettre à l'essai les centres de la petite enfance afin de mieux intégrer les services et les ressources de soutien aux jeunes enfants et d'offrir une expérience homogène aux parents et aux jeunes enfants.
2. Élaborer et mettre en œuvre des stratégies pour accroître la participation du milieu des affaires et des gouvernements locaux au soutien des parents de jeunes enfants et à la promotion des politiques favorables à la famille dans le secteur des entreprises et dans les collectivités.
3. Assurer la diffusion efficace de l'information concernant la transition à la maternelle de chaque enfant.
4. Miser sur le succès de la *Trousse pour jeunes actifs* et explorer d'autres initiatives visant à promouvoir les modes de vie sains chez les parents et les enfants.
5. Continuer de mettre l'accent sur les campagnes *Excellence dans le rôle parental* et *L'apprentissage et la garde des jeunes enfants* de même que sur les ressources prônant l'importance du développement sain de l'enfant et la nécessité de services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de haute qualité.
6. S'assurer de l'uniformité de l'information fournie aux parents sur ce dont ont besoin les enfants pour être prêts à faire leur entrée à la maternelle.
7. Mettre les nouveaux programmes éducatifs en apprentissage et en garde des jeunes enfants à la disposition des parents et des fournisseurs de services de garde intéressés à utiliser cette ressource pour offrir des activités d'apprentissage stimulantes aux enfants d'âge préscolaire.
8. Créer un nouveau service des ressources de garderie afin d'aider les parents à trouver des places en garderie, à obtenir les subventions gouvernementales pour la garde d'enfants et à accéder à de l'information générale sur les fournisseurs de services de garde.
9. Élargir la gamme de services et de ressources de soutien offerts aux enfants et aux familles à risque par l'intermédiaire du réseau de centres de ressources familiales et de leurs centres satellites dans la province.
10. Soutenir l'Université de Moncton et l'Université du Nouveau-Brunswick pour faire en sorte que l'ensemble du personnel de garderies réglementées reçoivent la formation dispensée par les nouveaux programmes éducatifs en apprentissage et en garde des jeunes enfants.
11. S'assurer que les nouveaux programmes éducatifs en apprentissage et en garde des jeunes enfants sont intégrés à l'ensemble des programmes de formation en éducation de la petite enfance offerts par le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, les universités et les collèges privés.
12. Étendre le projet *Ouvrir la porte à des services de qualité pour les soins et le développement de la petite enfance* à l'échelle de la province afin de soutenir les enfants ayant des besoins spéciaux dans les garderies réglementées.
13. Continuer de soutenir le nouveau Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants en vue de financer des modèles de formation flexibles qui aident le personnel de garderie en milieu réglementé à répondre aux exigences provinciales en matière de formation.

- 
14. Travailler en collaboration avec le secteur des services de garde afin d'accroître les exigences provinciales en matière de formation pour le personnel de garderie en milieu réglementé.
 15. Aider le secteur des services de garde à accéder aux possibilités de formation et de perfectionnement continu nécessaires afin de respecter et de maintenir les exigences provinciales en matière de formation pour le personnel de garderie en milieu réglementé.
 16. Aider le secteur des services de garde à élaborer et à mettre en œuvre un modèle de certification pour le personnel de garderie en milieu réglementé.
 17. Soutenir le secteur des services de garde dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie complète de promotion de carrière et de recrutement- rétention à l'intention du personnel de garderie en milieu réglementé dans l'ensemble de la province.
 18. Travailler avec le secteur des services de garde en vue de continuer à améliorer la rémunération du personnel de garderie en milieu réglementé.
 19. Collaborer avec la Direction des questions féminines du Bureau du Conseil exécutif dans son analyse de l'équité salariale du personnel de garderie en milieu réglementé.
 20. Travailler avec l'Université de Moncton, l'Université du Nouveau-Brunswick et le secteur des services de garde à la mise en œuvre des nouveaux programmes éducatifs en apprentissage et en garde des jeunes enfants, en français et en anglais, dans chaque garderie réglementée de la province.
 21. Recruter de nouveaux *spécialistes en apprentissage précoce* pour soutenir la mise en œuvre efficace et durable des nouveaux programmes éducatifs en apprentissage et en garde des jeunes enfants dans toutes les garderies réglementées. Ces spécialistes aideront également les parents intéressés à utiliser cette ressource afin d'offrir des activités d'apprentissage stimulantes à leurs enfants d'âge préscolaire.
 22. Publier les résultats des inspections de l'ensemble des garderies réglementées de la province par l'intermédiaire du site Web sur les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants du gouvernement.
 23. S'assurer que les ressources nécessaires sont en place pour contrôler la sécurité des garderies réglementées à mesure que leur nombre grossit.
 24. Modifier le *Règlement sur les services de garderie* et les *Normes visant les responsables d'installations de garderie* en fonction des améliorations à la sécurité et à la qualité des services réglementés d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.
 25. Aider les garderies réglementées à améliorer la qualité de leurs services par la rénovation ou l'agrandissement de leurs installations.
 26. Continuer de soutenir le Fonds en fiducie pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants dans la création et le maintien de places de garderie à l'intention des nourrissons, des enfants vivant en milieu rural et des enfants dont les parents ont des horaires de travail saisonniers ou ne correspondant pas aux horaires normaux.
 27. Explorer les mesures d'incitation possibles pour encourager les petites garderies à obtenir leur agrément ou à accéder à la formation offerte pour soutenir la prestation de services de garde.

28. Élaborer et mettre en œuvre des stratégies afin qu'un plus grand nombre de familles du Nouveau-Brunswick puissent bénéficier des subventions pour services de garderie offertes dans le cadre du *Programme d'aide pour les services de garderie*.
29. Établir un nouveau processus de demande pour les subventions pour services de garderie afin de simplifier et d'améliorer l'accès aux subventions.
30. Soutenir les familles qui passent de l'aide sociale à un emploi rémunéré en leur offrant des subventions pour services de garderie sur une période prolongée.
31. Repenser les méthodes d'intervention et les services connexes en fonction de l'examen du programme des *Initiatives pour la petite enfance (IPE)*.
32. Continuer de financer les services fondés sur l'expérience clinique pour les enfants d'âge préscolaire qui sont atteints de troubles du spectre de l'autisme, la formation des professionnels et des auxiliaires qui dispensent les services et le lancement d'initiatives communautaires pour soutenir les enfants et les familles.
33. Élaborer des stratégies pour soutenir le recrutement et la rétention des travailleurs de soutien en autisme qui s'occupent d'enfants d'âge préscolaire en milieu communautaire.
34. Fournir des fonds en vue d'augmenter le nombre d'enfants ayant des besoins spéciaux qui ont accès à un travailleur de soutien lorsqu'ils fréquentent une garderie en milieu réglementé.
35. Améliorer le soutien offert aux organismes d'intervention précoce afin d'assurer que ces services sont disponibles pour favoriser le développement sain des enfants et des familles à risque.
36. Travailler avec le Réseau francophone des services à la petite enfance afin d'assurer une collaboration accrue entre tous les partenaires et de répondre aux problèmes des enfants des ayants droit.
37. Soutenir l'élaboration de modèles ou d'instituts de formation flexibles sur la francisation, dans le cadre du nouveau programme éducatif francophone en apprentissage et en garde des jeunes enfants, à l'intention du personnel de garderie et des fournisseurs de services de garde qui travaillent auprès des enfants des ayants droit.
38. Mettre en œuvre un modèle pour l'établissement de profils communautaires du développement de la petite enfance (au moyen de l'Instrument de mesure du développement de la petite enfance (IMDPE), des données socio-économiques issues du recensement, des données relatives aux services et des données de diverses autres sources) en tant qu'outil d'évaluation et de planification au niveau de la collectivité.
39. Soutenir le nouveau comité ministériel sur le développement et la garde des jeunes enfants dans ses efforts visant à assurer une meilleure intégration des politiques, des programmes et des services touchant la petite enfance à tous les niveaux du gouvernement.